

N° 32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Convention avec l'Université de Lille relative à un projet de recherche sur les motivations et charges émotionnelles en travail social.

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le mémoire par lequel la Directrice générale du CASVP propose de signer une convention avec l'Université de Lille s'accompagnant d'une subvention pour soutenir la recherche mise en place ;

Délibère

Article 1 :

La Directrice générale du CASVP est autorisée à signer une convention pluriannuelle avec l'Université de Lille, Campus Cité Scientifique, 59655 Villeneuve d'Ascq dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 :

Une subvention de 50 000 euros est attribuée à l'Université de Lille réparti sur l'exercice 2024-2025.

Article 3 :

La dépense correspondante sera imputée au compte n° 657381 du budget général du CASVP de l'exercice 2024 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

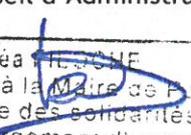
 La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration

Le Directeur Adjoint des Solidarités


Jeanne SEBAN

Jim BOSSARD

P/la Présidente
du Conseil d'Administration


Léa FILOCHE
Adjointe à la Maire de Paris
chargée des solidarités
de l'hébergement d'urgence
et de la protection des réfugiés